



Charte d'adhésion

au réseau de tourisme durable « Suisse normande territoire préservé »

Le réseau « Suisse normande territoire préservé » regroupe un ensemble de partenaires touristiques (hébergements, produits et boutiques du terroir, structures à vocation culturelle, sportive, environnementale, bien-être et d'informations) qui s'engage à participer au développement local tout en préservant et valorisant les patrimoines de leur territoire (nature et culture, terroir et savoir-faire).

Le tourisme durable revêt toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue, de manière positive et équitable, au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent sur le territoire.

La démarche de développement durable est une démarche d'amélioration progressive permettant de maintenir ces activités de qualité sur notre territoire.

Les 5 finalités d'un développement durable sont :

- L'épanouissement humain et l'accès pour tous à une bonne qualité de vie,
- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les générations,
- Un développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Le CPIE des Collines normandes s'engage à :

- Animer le réseau « Suisse normande territoire préservé » : accompagner les adhérents du réseau dans leur démarche vers un tourisme durable (conseils, suivi des actions et échanges d'expériences),
- Promouvoir la démarche du réseau et de ses acteurs auprès des différents partenaires du tourisme normand,
- Assurer des actions de communication et de sensibilisation pour la mise en valeur du réseau et du territoire, auprès des touristes et des habitants, au niveau local, national et international,
- Proposer aux acteurs du réseau une identité visuelle commune et des actions de communication,
- Fédérer les différents partenaires du réseau autour de projets communs (formations, évènements...).

L'adhérent s'engage à :

- Maintenir des activités économiques et sociales selon des modes respectueux de l'environnement et des personnes, sur notre territoire,
- Préserver et valoriser les ressources naturelles, paysagères et patrimoniales,
- Ouvrir la structure au public, dans le cadre d'activités touristiques ou pédagogiques,
- Respecter les engagements dans la démarche de développement durable (en annexe),
- Mettre à disposition du public la présente charte accompagnée des engagements, et des actions mises en place dans chaque structure.

La charte est reconductible tacitement chaque année. En cas de désaccord ou de changement d'activités, la structure adhérente au réseau ou le CPIE peuvent résilier l'adhésion à la présente charte par écrit. La structure ne pourra alors plus utiliser l'appellation « Suisse normande territoire préservé ».

Animateur du réseau

CPIE Collines normandes
Le Moulin
61100 Ségrie-Fontaine
02 33 62 34 65

Date :
Signature :

Nom de la structure adhérente

Date :
Signature :



Les engagements

des structures adhérentes au réseau,
dans leurs activités professionnelles
et à destination des visiteurs

Ces engagements sont mis en place dans chaque structure.

En fonction des activités des adhérents, certains engagements sont susceptibles de ne pas pouvoir s'appliquer.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS



Protéger la ressource en eau (qualité et quantité)

- Utiliser des produits d'entretien et d'hygiène éco-labellisés ou de substitution (hors lessive et papier toilettes)
- Utiliser la récupération d'eau pour l'arrosage sur les espaces non agricoles
- Economiser et préserver l'eau liée aux activités de la structure
- Inciter les visiteurs à faire attention à l'utilisation de l'eau à travers des affichages et/ou une sensibilisation lors de l'accueil
- Ne pas utiliser de traitements phyto-sanitaires chimiques sur les espaces non agricoles



Limitier les pollutions environnementales et sanitaires, à l'intérieur et à l'extérieur

- Informer les visiteurs des moyens de déplacements doux en Suisse normande (vélo, marche, transport en commun....)
- Ne pas utiliser de véhicules à moteur de loisirs dans les chemins de terre, dans les rivières et sur les espaces naturels
- Limiter la circulation des véhicules à moteur ou l'utilisation des machines bruyantes
- Utiliser des produits d'entretien et d'hygiène éco-labellisés ou de substitution (hors lessive et papier toilettes)
- Aménager les abords de la structure (par exemple : écrans végétaux variés, haies bocagères, utilisation pierres locales)



Gérer les déchets

- Mettre en place le tri des déchets
- Inciter et indiquer aux visiteurs comment trier et où sont situés les containers
- Composter les déchets alimentaires et des espaces verts ou déposer ces derniers en déchetterie
- Limiter les déchets à la source (emballages, vaisselle jetable...)



Privilégier l'alimentation locale et ou bio et ou équitable et de saison

- Privilégier la vente de produits locaux
- Proposer des repas issus de produits locaux, de saison et/ou biologiques
- S'approvisionner en privilégiant la proximité.



Valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Suisse normande

- Informer sur les activités de découverte au départ de la structure et en Suisse Normande
- Mettre en place une information sur le réseau « Suisse normande territoire préservé » et sur les activités proposées par les membres (diffusion du dépliant collectif)



Limitier la consommation d'énergie (déplacements, consommation, chauffage, éclairage...)

- Privilégier les dispositifs d'économie d'énergie (éclairages naturels, détecteurs de présence, coupe des veilles, appareils classe A, système de régulation de chauffage...)
- Inciter les visiteurs à faire attention à l'utilisation de l'énergie à travers des affichages et/ou une sensibilisation lors de l'accueil



Laisser une place à la nature

- Privilégier les essences adaptées au sol et au climat, en excluant les plantes invasives
- Ne pas utiliser de traitements phyto-sanitaires chimiques sur les espaces non agricoles
- Privilégier les techniques de jardinage respectueuses de l'environnement (désherbage manuel, paillage, fertilisation par engrais naturels, recours aux auxiliaires, fauche tardive, tontes par animaux, utilisation de matériel mécanique...)
- Favoriser la biodiversité : préservation de la faune et de la flore locales (tas de bois, hôtel à insectes, mare, refuge à papillons, ruches, haies bocagères...), culture de fruits et légumes anciens, races animales anciennes



Avenant à la charte du réseau « Suisse normande territoire préservé »

Le réseau n'a pas vocation à assurer la communication individuelle de chaque structure mais se doit d'être un espace dédié à l'échange et au partage, dans le respect d'une ouverture d'esprit et d'acceptation des différentes pratiques de ses membres.

Partant de ce postulat, chaque structure doit s'engager à faire vivre le réseau par sa participation impérative à l'ensemble des points ci-dessous :

1. présence 1 fois par an à au moins une des actions ci-dessous :

- réunion
- rencontre d'un nouveau membre, en binôme avec le CPIE
- rencontre conviviale/éductour
- accueil d'une formation/rencontre
- rencontre avec des scolaires
- inauguration d'une action menée par le réseau

2. réponse systématique aux mails quand ceux-ci appellent une réponse

(présence/absence aux réunions par exemple)

**3. le règlement de l'adhésion doit être effectif avant fin juin.
*Il ne sera fait qu'une seule relance.***

4. s'engager à retirer les livrets collectifs dans les lieux de dépôts qui seront proposés aux adhérents

5. les pages du site internet ne seront pas créées tant que l'adhérent n'aura pas fourni de textes et de photos.

Les engagements non respectés et non justifiés entraîneront la sortie automatique des membres du réseau.